

CONGÉS PAYÉS ET MALADIE : TOUT SAVOIR SUR LES NOUVELLES REGLES D'ACQUISITION ET DE REPORT !

Dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail, de multiples événements conduisent un salarié à s'absenter. Ces éléments sont prévisibles comme un départ en congés payés ou imprévisibles comme la survenue d'une maladie, d'un accident ou d'un événement personnel (naissance, décès). Les personnes ayant en charge le suivi des contrats de travail sont confrontées à ces

très nombreuses situations. Il est important qu'elles puissent mettre en œuvre les procédures dans le respect des droits et obligations des salariés. À l'issue de la formation, elles seront en capacité de répondre aux sollicitations des salariés. Elles pourront également appréhender l'impact de ces absences dans le fonctionnement de la structure.

OBJECTIFS

- Connaître les règles d'acquisition et de décompte des congés payés et mesurer les incidences sur les congés payés des différentes absences du salarié
- Connaître les différents cas d'absences des salariés
- Maîtriser les procédures et l'ensemble des incidences liées aux absences

CONTENU

Les congés payés légaux

- Mode d'acquisition des congés par les salariés : durée des congés acquis
- Modalités de prise des congés : droits et obligations de l'employeur et du salarié

Les congés conventionnels

- Congés trimestriels

Les jours fériés

- Modalités d'acquisition des repos compensateurs
- Modalités de prise des repos compensateurs
- Un cas particulier : le 1^{er} mai

Les congés liés à la naissance ou l'adoption

- Le congé maternité et le congé d'adoption
- Le congé de paternité
- Le congé parental d'éducation

Les congés liés à l'état de santé des salariés

- Le congé maladie
- Les congés liés à un accident du travail ou une maladie professionnelle
- Les cures thermales
- Le temps partiel thérapeutique

Les congés pour motif personnel

- Les congés pour événements familiaux
- Les congés pour enfant malade

1^{ère} session - distanciel
16 mai 1 jour

2^{ème} session - distanciel
28 mai, 1 jour

3^{ème} session - distanciel
4 juin, 1 jour

4^{ème} session - distanciel
20 juin, 1 jour

5^{ème} session - distanciel
10 et 12 décembre, 2 après-midi, 1 jour

 390 € *adhérent* ou 585 € *non-adhérent* 

0153 98 95 03 - formation@fehapp.fr

Prérequis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction managériale et/ou administrative exercée

REMPLISSEZ UN BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLICS

- Responsables d'équipe
- Assistants ressources humaines
- Toute personne en charge du suivi des relations de travail
- Tout professionnel concerné

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie interactive alternant:
- Apports juridiques
 - Exercices

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation -
- Test de positionnement d'entrée
 - Test de positionnement de sortie
 - Questionnaires de satisfaction

INTERVENANTS

- Conseillers en relations du travail FEHAP